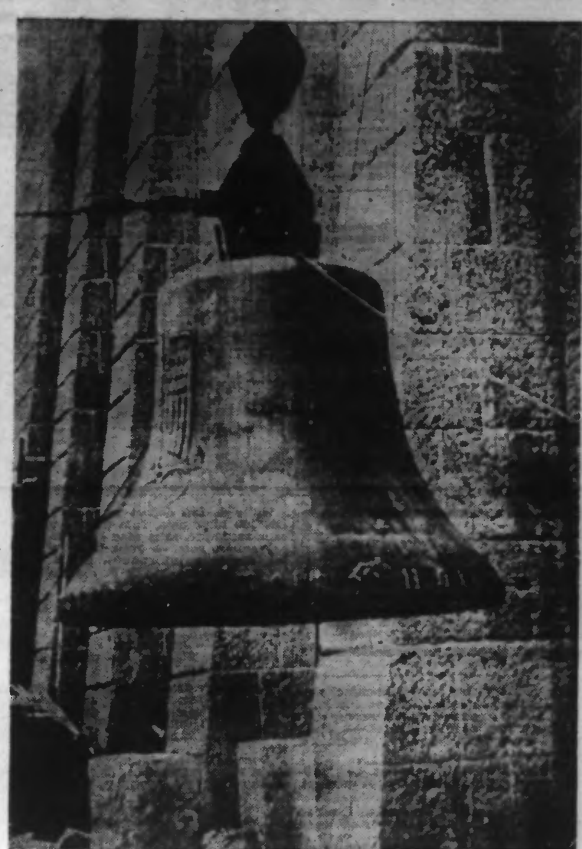


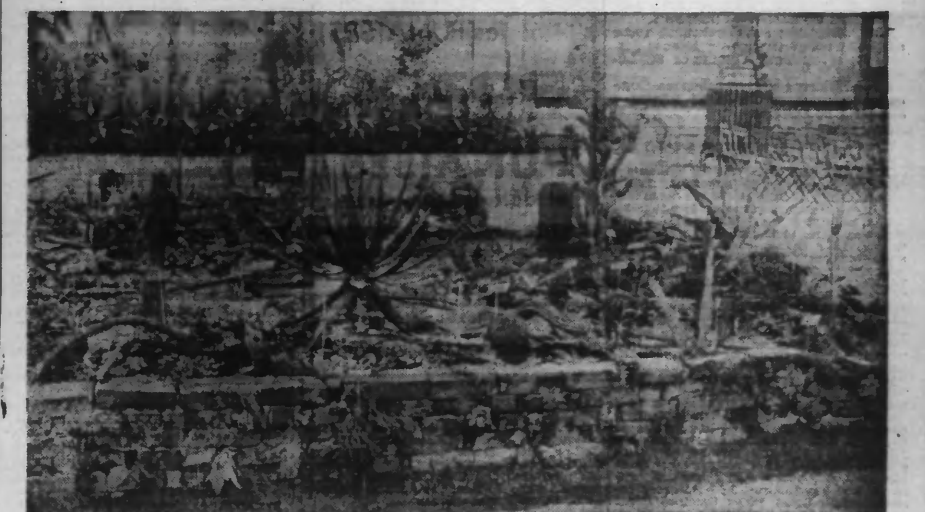
L'Exposition des Roses au Palais Rameau de Lille



MARIAGE DE PRINCESSE. — Voici photographés à ATHÈNES, où ils viennent de se marier, malgré de vaines interventions diplomatiques, la Princesse ADZAH d'Irak et Anastasia CHARALAMBI, le portier de l'hôtel de l'île de Rhodes, où la princesse était en villégiature avec sa sœur.

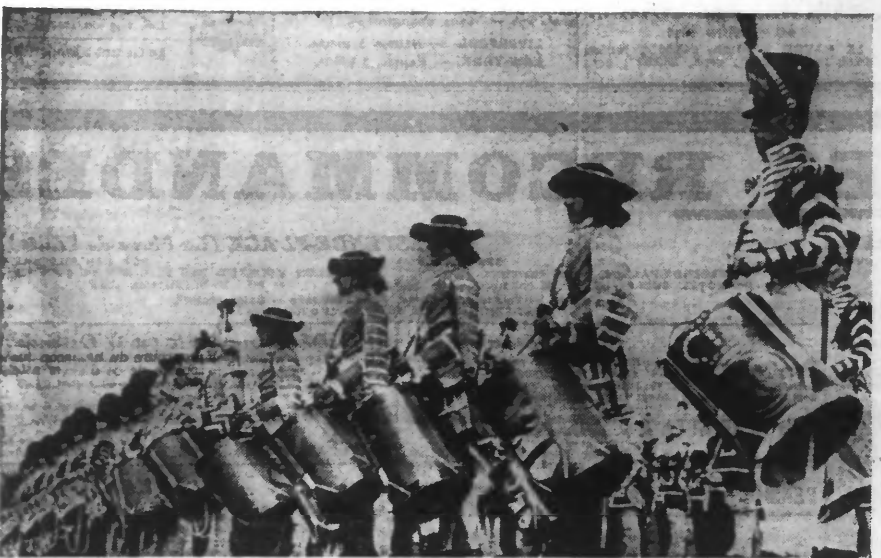


LA CLOCHE OLYMPIQUE La célèbre cloche olympique qui doit sonner l'ouverture des Jeux Mondiaux, a été hissée au faite du Stade. Notre photo montre l'énorme cloche entreprenant sa difficile ascension.

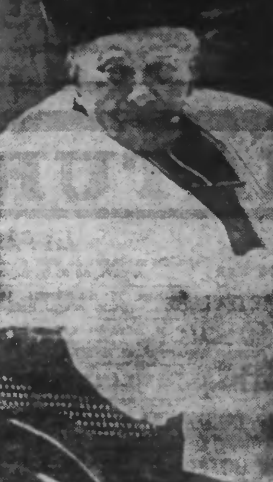


Le « jardin exotique des plantes grasses », au Palais-Rameau.

C'est aujourd'hui, à 11 heures qu'a lieu l'inauguration de l'exposition annuelle des Roses au Palais Rameau de Lille. Cette exposition est organisée par la Société d'Horticulture du Nord de la France. Elle durera deux jours. Le second jour, dimanche 21, un concert sera donné pour le plaisir des visiteurs. La Photo que nous reproduisons ci-contre représente un aspect du jardin exotique de plantes grasses, sorti des serres du Jardin Botanique de Lille et aménagé par les soins de la Ville de Lille, dans le Palais Rameau.



UNIFORMES HISTORIQUES EN ANGLETERRE. — Voici les uniformes historiques qui seront portés par le régiment d'ALDERSHOT aux prochaines fêtes commémoratives.



UN PRÊTRE CENTENAIRE C'est M. l'abbé Julien-Vincent CADORET, qui est certainement le prêtre le plus âgé de France. Il est né à MEUCOU, le 29 Mai 1836 et est retiré maintenant à la Communauté de KERMARIA, près Lorient, où le voici photographié.

AVIS DE CONCOURS DANS LES P. T. T.

Un concours pour le recrutement de surveillants du sexe masculin aura lieu au chef-lieu de chaque département les 5, 6 et 7 août 1936. La liste d'inscription des candidatures sera close le 4 juillet 1936 au soir. Les candidats devront être âgés de 17 ans au moins le dernier jour du concours et de 25 ans au plus le premier jour de celui-ci. Les postulants présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à concourir que s'ils ont été libérés dans les six mois qui suivent la date du concours. Par application de l'arrêté du 24 juin 1935, les titulaires d'un diplôme de licencié ès-lettres et les agrégés de grammaire auront la possibilité de postuler l'emploi de surveillant sans avoir à subir les épreuves du concours. Les intéressés pourront, à la condition d'être âgés de 25 ans au plus, au 5 août 1936, adresser leur demande, formulée sur timbre, au Ministère des P. T. T. - Direction du Personnel - 2e Bureau. - Recrutement, jusqu'au 31 octobre 1936 dernier délai. Le nombre des admissions, y compris les candidats surveillants, est fixé à 500. Les candidats devront faire connaître

POUR SUPPRIMER CE CRIME : LA GUERRE

Les candidats recevront tous renseignements complémentaires au siège de la Direction Régionale, 8, rue Inkermann, Lille. Les Fédérations, les Associations, les Comités et les membres adhérents à l'Union Universelle « Pour supprimer le crime : la Guerre », sont invités à assister à l'Assemblée générale qui aura lieu à la Mairie du 6e arrondissement de Paris, place Saint-Sulpice, le dimanche 26 juillet prochain, à 14 h. 30. Ordre du jour : 1. Compte rendu moral et financier. 2. Action des groupes parlementaires français « Pour supprimer le crime : la Guerre ». 3. Tournée de conférences et activité de M. Henri Denton : En 1936 en Autriche, Hongrie, Pologne et à Berlin. 4. Propagande générale de l'Union Universelle « Pour supprimer le crime : la Guerre », en Europe, en Asie et en Amérique. 5. Questions diverses.

POUR LES ÉTUDIANTS

Ouverte à ceux qui poursuivent des études supérieures de tout ordre, la Cité Universitaire de Paris s'offre à accueillir les jeunes gens qui, ayant achevé leur scolarité dans les Universités régionales, doivent venir chercher à Paris un complément d'études et ceux qui ont fréquenté dans des Ecoles spéciales n'existant pas en Province. A des conditions avantageuses, elle met à la disposition d'eux tous, dans un vaste domaine situé à côté du Parc Montsouris et à proximité de la Sorbonne, 25 maisons entourées de jardins, 2.400 chambres confortables, un service médical complètement organisé, le restaurant, la bibliothèque, les salles de réunion et de fêtes de sa Maison internationale, ainsi que des installations, terrains de jeux et piscine de son service d'éducation physique. Pour tous renseignements concernant les conditions d'admission, s'adresser à la Fondation Nationale de la Cité Universitaire, 19, boulevard Jourdan, Paris (14e).

LES CAMPS THERMAUX ET CLIMATIQUES DU TOURING CLUB DE FRANCE

Le Touring-Club de France possède à Cauterets (Hautes-Pyrénées), à 1.000 m. d'altitude, deux camps thermaux et climatiques réservés l'un aux fillettes, l'autre aux garçons, âgés de 10 à 14 ans. Les enfants y sont reçus du 15 juillet au 18 septembre et peuvent ainsi, pour un prix très modique, jouir du grand air, d'une vie saine et des jeux de leur âge dans le cadre merveilleux des montagnes pyrénéennes ; à cela s'ajoute pour eux, s'ils le désirent, le bénéfice de la cure d'hydrothérapie. Ils sont logés dans des tentes spacieuses, munies de toutes les installations nécessaires et montées sur armature métallique, avec plancher isolé du sol et double toit. Les parents qui, trop absorbés par leurs occupations, ne peuvent accompagner leurs enfants en vacances, feront bien de les confier au Touring-Club de France. Ils n'auront qu'à s'en féliciter et leurs enfants feront à Cauterets provision de santé et de gaieté. Ajoutons que trois départs collectifs accompagnés auront lieu les 13 juillet, 3 août et 26 août ; les enfants qui en fe-

Advertisement for 'Vengeance d'Amour' by Jean Pléthuguenn. It features a stylized illustration of a man and a woman in a dramatic scene. The text is in a decorative, gothic-style font.

Le banquier et sa femme menèrent une existence heureuse. Sous l'influence de Monique, Roger était devenu meilleur. Il avait eu d'elle une fille, Béatrice, qui, à l'époque de la mort de Vivien Farcement, était âgée de dix-huit ans. Un jour, le banquier, possédant une fille ravissante, douée d'un aussi beau caractère que sa mère, Roger eût été tout à fait heureux si le souvenir d'Aude et du calvaire qu'il lui avait fait gravir avec son mari ne l'eût tourmenté parfois. Roger et Monique, jugeant que leur fille était en âge de se marier, voyaient d'un œil favorable son inclination pour un jeune homme qui était son ami d'enfance, le dernier représentant d'une famille riche, Geoffroy d'Ernout. Un matin, le banquier était dans son bureau, en train de dicter un rapport à un sténo, quand un garçon vint lui présenter la carte d'Arnaud Farcement. Il repréna avec peine un mouvement de surprise ; l'hésitation se refléta sur sa mine. L'huisier et la sténo le regardaient, étonnés. S'avisant qu'il était observé, il fit effort pour se ressaisir et murmura, la voix rauque : — Faites attendre. Quand l'huisier fut parti, il essaya de dicter encore quelques phrases de son rapport, mais il dut y renoncer. — Nous continuerons cela plus tard, mademoiselle ; vous pouvez vous retirer.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Adjudication de travaux de Reconstruction du Pont de Bruay-sur-Escaut, dit des « Vaches », 3e lot. Démolition et reconstruction du pont sur le fossé de dessèchement. Emplacement et pavage. L'adjudication de ces travaux, prévue pour le mercredi 24 juin, à 15 h., est reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

Travaux de reconstruction du Quai Sud du Port d'échouage et construction de deux appartements Grand-Fort-Philippe. Le Préfet du Nord donne avis que l'adjudication des travaux ci-dessus visés, fixée au mercredi 24 juin à 15 h., n'aura pas lieu.

ront partie bénéficieront d'une réduction de 75 % sur le coût du voyage. Pour tous détails et renseignements complémentaires, s'adresser au Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée, Paris (18e).

LES PENSIONS DE GUERRE ET L'EXONÉRATION DE L'IMPOT

Paris, 18 juin. — Le Sénat venant de voter le texte déjà adopté par la Chambre concernant les pensions de guerre et la retraite du combattant qui sont désormais exonérées de l'impôt qui les frappeait, il est à noter que les bénéficiaires de ces nouvelles dispositions vont avoir certaines formalités à remplir.

Pour faciliter dans leur tâche, la Commission Française des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, 68, rue de la Chaussée d'Antin, Paris (8e), adressera gratuitement toutes les instructions nécessaires à ceux qui lui en feront la demande. (Joindre un timbre pour réponse).

ASSOCIATION DES VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

On nous communique : L'AN.V.C.G. a organisé le 5 juin, à groupe de nombreux camarades. C'est avec une vive satisfaction que nous avons enregistré l'adhésion de Mlle Louise Thu, héroïne de la guerre 1914-1918, condamnée à mort par les Allemands, comme présidente d'honneur de notre Association. Nos camarades des Régions envahies où Mlle Louise Thuilles a gardé de profondes sympathies, accueilleront ce fait avec une joie toute particulière.

L'activité de l'Association ne s'est pas ralentie, divers projets sont soumis à l'approbation des services intéressés et l'AN.V.C.G. compte, dès à présent, de nombreuses adhésions de parlementaires résolus à les faire aboutir. Afin de précipiter le vote de ces projets, de grandes manifestations seront organisées, en particulier dans le Nord (Lille) et dans le Pas-de-Calais. Nos camarades, victimes civiles sont instamment priés de nous adresser leur adhésion à ce sujet. Le siège de l'AN.V.C.G. est à Paris, 8, rue de la Fidélité (10e).

LES COMMERÇANTS DU NORD CHEZ LES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR ET DU TRAVAIL

Ainsi que nous l'avons dit hier, M. Roger SALENGRO, Ministre de l'Intérieur, a reçu le 18 juin, à 18 h. 30, une délégation du Bureau de la Fédération des Groupements Commerciaux du Nord, conduite par M. CHRISTIAENS, président et composée de MM. Masson, Lailoux, Deiva, Maillet, vice-présidents et Van Peteghem, directeur ; Delattre-Lemarc, Coustenoble et Gautier.

La délégation a été présentée par M. SAINT-VENANT, député du Nord. M. CHRISTIAENS, après avoir salué, au nom des groupements commerciaux du Nord, M. Salengro, Ministre de l'Intérieur, qui est en même temps le procureur général de la ville de Lille et homme du Nord, lui expose que l'audience de ce jour avait été sollicitée pour l'entretenir d'importantes questions qui préoccupent vivement les commerçants et sur lesquelles ils seraient très désireux d'avoir des apaisements.

Le président de la Fédération expose que les mesures votées par le Parlement ne peuvent manquer d'avoir une incidence sur les prix et il voudrait que l'assurance du Gouvernement que, seul le prix de vente exagéré par rapport à la valeur de remplacement pourra prendre le caractère de hausse illicite. Il demande également à M. Salengro d'envisager, pour les cas où il croirait devoir sévir, de prendre, au préalable l'avis du Syndicat professionnel de l'intéressé. Il en a déjà saisi M. le Préfet du Nord qui, sous réserve des instructions gouvernementales, s'est montré favorable à ces requêtes.

D'un autre côté, M. Christiaens attire l'attention du Gouvernement sur les excès qui pratiquent le carambouillage et le prix d'agir à leur égard avec une sévérité implacable.

L'ordre public Pour assurer la vitalité et la sécurité du commerce, il faut que l'ordre règne et le président de la Fédération demande au Ministre de vouloir bien à ce sujet donner des instructions aux commerçants et leur demande d'intervenir auprès de ses autres collègues afin que le Gouvernement prenne toutes dispositions utiles pour empêcher que des mesures d'exception soient appliquées contre ceux qui se trouveraient dans l'impossibilité de faire face aux prochaines échéances.

Echéances difficiles M. Christiaens signale au Ministre les pertes que les récents événements ont fait subir à bon nombre de commerçants et lui demande d'intervenir auprès de ses autres collègues afin que le Gouvernement prenne toutes dispositions utiles pour empêcher que des mesures d'exception soient appliquées contre ceux qui se trouveraient dans l'impossibilité de faire face aux prochaines échéances.

Détente fiscale M. Christiaens se fait l'écho auprès de M. Salengro de la grave émotion que

DECLARATIONS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

M. SALENGRO remercia les dirigeants de la Fédération des Groupements Commerciaux du Nord de leur démarche courtoise et s'excusa de les recevoir si tardivement, par suite des charges lourdes de sa haute fonction.

Et ce qui concerne l'ordre public le Ministre de l'Intérieur indiqua qu'il y avait plusieurs façons de l'assurer ; il se déclara, pour sa part, partisan résolu du système de la conciliation et de l'apaisement, mais affirma sa ferme volonté de le faire respecter.

Au sujet de la hausse illicite, le Ministre de l'Intérieur informa la délégation qu'une conférence serait tenue le lendemain à l'Hôtel Matignon entre les Ministres de la Justice, de l'Intérieur, de l'Economie Sociale et du Commerce pour s'occuper de la question, il fit savoir que, pour sa part, l'estimait que ne devrait être considérée comme hausse illicite que toute augmentation de prix qui ne serait égale aux conséquences de l'accord matignon et des lois sociales.

M. Salengro déclara que la situation difficile de beaucoup de commerçants n'avait pas échappé à la vigilance du Gouvernement qui ne manquait pas, au cours d'un des prochains Conseils de Cabinet, de prendre les mesures appropriées.

Quant à la détente fiscale, il rappela que le Gouvernement avait été formel à cet égard dans sa déclaration ministérielle et que son collègue, le Ministre des Finances avait confirmé les dispositions favorables pour la mettre en pratique au plus tôt.

M. Salengro termina en assurant la délégation de son désir de collaboration avec le commerce et le Gouvernement, se doit de favoriser de sa sympathie constante et en ajoutant qu'il ne manquerait pas de consulter les organisations commerciales avant de prendre toutes mesures importantes les concernant.

Au début de l'après-midi, la délégation s'était rendue au Sénat pour rencontrer M. LEBAS, ministre du Travail, qui siège au banc du Gouvernement.

Au cours d'une interruption de séance, le président de la Fédération présente les revendications des commerçants du Nord et fit valoir l'organisation professionnelle et corporative non seulement de l'Union Lilloise du Commerce mais encore de la Fédération départementale du Nord.

Puis les délégués assistèrent à la discussion sur la loi de 40 heures et s'entretenirent ensuite avec MM. Mahieu, de La Grange, Foidot, d'Armentières et Roussel, sénateurs du Nord en présence de MM. Saint-Venant, député du Nord ; Bachelet et Paul Baquet, députés du Pas-de-Calais.

UN CONCOURS CENTRAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

Paris, 19. — Le Ministère de l'Agriculture annonce que le concours central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine aura lieu à la porte de Versailles, du 1er au 5 juillet 1936. Une exposition des Beaux-Arts Hippiques complète cet intéressant concours.

— Si vous croyez que cela vaut mieux, monsieur, je suis naturellement prêt à me conformer à vos instructions. Quand il se retira, Arnaud se félicita du succès de sa démarche.

Il n'avait pas espéré être accueilli aussi facilement et obtenir un emploi dans la banque. — Ainsi, il aurait l'occasion d'approcher Roger D'nalde et de travailler à pénétrer ses secrets. A force de ruse et de patience, il se procurerait la preuve qui lui permettrait de réclamer la réhabilitation de son père.

Ce n'était pas sans inquiétude qu'il s'était présenté chez le banquier, car il ne savait pas s'il aurait la force de se contenir. Mais, maintenant, il était certain de pouvoir s'acquitter jusqu'au bout de la mission qu'il s'était imposée ; il aurait porté un masque, feint le dévouement pour un homme qu'il méprisait de pousser à sa perte.

Quant à Roger D'nalde, la visite imprévue d'Arnaud le troublait. — A-t-il bien fait de recevoir le jeune homme et de lui offrir une situation dans sa banque ? Il ajoutait foi aux explications d'Arnaud et croyait que Vivien Farcement avait réellement laissé son fils dans l'ignorance de la catastrophe qui s'était abattue sur lui.

Ce que Monique lui avait dit à l'époque de ses fiançailles lui revenait une fois de plus à la mémoire : — « Si je savais que mon bonheur était parti du malheur d'une autre... »